

Abeilles et pesticides

mardi 20 décembre 2011

Cette note écrite par le Centre d'information sur l'environnement et d'action pour la santé accompagnait la chanson "[Abeille'song](#)" interprétée par Aline Read en conclusion du [séminaire du 13 décembre 2011](#) à l'Assemblée nationale.

Le saviez-vous ?

En Chine, dans certaines provinces, les pesticides ont tué tous les insectes pollinisateurs. Pour assurer la récolte des fruits, des hommes passent leur journée, juchés sur des échelles, armés de pinceaux, pour polliniser une à une les fleurs d'arbres fruitiers.

Dès 1996, la FAO (Nations Unies) tentait d'attirer l'attention de tous les gouvernements, devant le déclin rapide des populations d'abeilles domestiques et sauvages.

Cet appel ne semble pas avoir été vraiment entendu par la France. Pourtant, les avantages économiques de la pollinisation par les insectes sont énormes, évalués à 117 milliards de dollars par an.

Mais seule la rentabilité à court terme compte pour les agro-chimistes, qui s'emploient à entraver ou contourner les mesures de prudence : par exemple, en France, les associations d'apiculteurs avaient fait annuler par le Conseil d'Etat, les autorisations de vente données en 2008 et 2009, pour un insecticide dénommé Cruiser (car aucune étude d'innocuité sur le long terme n'avait été menée).

Le Cruiser est un néonicotinoïde, un neurotoxique très persistant, interdit en Allemagne et en Italie depuis longtemps. C'est un « Systémique » présent dans la sève, le pollen, le nectar (toute la plante est toxique). Il faut savoir que c'est avec l'apparition des systémiques, dans les années 90, qu'on a constaté les premières disparitions massives d'abeilles.

Le Cruiser est utilisé pour enrober les grains de maïs (de plus en plus de variétés n'existent qu'en version traitée). Sa matière active est très soluble dans l'eau : un seul de ces grains rend une cuve de 5000 litres d'eau impropre à la consommation.

Et les exsudats des plants de maïs traité aux néonicotinoïdes contiennent 1000 fois la dose fatale à une abeille.

Syngenta, la firme suisse qui commercialise le Cruiser, mettait la pression sur les agriculteurs français, vantant une protection, même en l'absence du parasite, dont l'invasion imminente était soudain annoncée par de nombreuses revues agricoles : avec cet enrobage direct, plus besoin de surveiller son champ. Alors qu'en fait, le taupin n'est présent qu'à peu d'endroits et qu'on peut facilement empêcher sa venue par des mesures préventives simples et peu coûteuses, aération des sols, PH suffisant....

Sentant venir la décision du Conseil d'Etat, le puissant agro-chimiste a utilisé un artifice pour prolonger l'utilisation de son produit. Il l'a rebaptisé Cruiser "350" et le ministre de l'agriculture l'a autorisé pour 2011. C'est la même molécule active. Mais le Conseil d'Etat se prononcera sur ce " nouveau produit" plus tard. A l'occasion d'une nouvelle procédure, épuisante pour les associations.

Comment les études sont-elles menées ?

Il faut savoir qu'on étudie chaque produit indépendamment des autres « phytosanitaires » (qui sont utilisés à la même période ou qui persistent dans le sol). Les effets croisés (effets toxiques en synergie) ne sont jamais étudiés. Pourtant, durant sa vie, l'abeille sera exposée aux différents herbicides, fongicides, insecticides, choisis par les agriculteurs alentour. En effet, si l'abeille ne se déplace que dans un rayon de

3 Km autour de sa ruche, le vent apporte des poussières chargées en diverses matières actives. L'INRA a comptabilisé jusqu'à 31 % de différents pesticides dans un seul échantillon de pollen. D'ailleurs, l'homme connaît aussi les effets de ces poussières : à l'automne et au printemps, périodes d'épandages intensifs de pesticides, nombreux sont ceux qui souffrent de ce qu'on appelle pudiquement « les dépressions saisonnières ».

En outre, dans les dossiers soumis à l'approbation de la Commission Européenne, seule la toxicité aiguë est mesurée sur l'abeille. On n'étudie pas les effets chroniques dus à une absorption journalière de pollens contaminés. Pourtant, la toxicité chronique peut être extrême. Celle du Fipronil, substance active du Régent, (insecticide suspendu en 1999) était 473 fois plus forte que la toxicité aiguë. Les abeilles mettaient simplement une dizaine de jours à mourir.

Les effets sub-létaux - n'entraînant pas la mort - comme, par exemple, la désorientation (l'abeille ne retrouve plus la ruche car son système nerveux est endommagé) ne sont pas étudiés correctement : la plupart des essais sont réalisés en tunnels artificiels.

Par ailleurs, les pressions des lobbies sont si fortes que la Commission Européenne, qui avait interdit le Gaucho (7000 fois plus toxique que le DDT) en 1999, a autorisé l'Imidaclopride (sa matière active) sur les betteraves sucrières, les fruitiers... On en retrouve jusque dans les plantes sauvages. La notice de Bayer, qui le commercialise, vante ainsi l'action de son insecticide sur d'autres insectes sociaux, les termites : à de faibles doses, l'Imidaclopride désoriente les insectes et interfère dans leur comportement social, ce qui contribue à leur mort.

Des tests sur les couvains d'abeilles sont bien effectués. Mais un produit est accepté... s'il ne fait mourir « que » 30 % des larves.

A cela s'ajoute un autre problème : les cultures intensives occupent de très grandes surfaces. Une fois récoltées, les pollinisateurs n'ont plus rien à manger, et meurent simplement... de faim. D'autant plus que le souci incessant de "propreté" des collectivités locales entraîne la fauche à ras des bas-côtés des routes, derniers endroits fleuris où ils pouvaient butiner. Alors qu'un seul mètre « non fauché » au bord des routes de France équivaldrait à doubler la surface de nos espaces naturels (parcs naturels).

Une solution pour responsabiliser, enfin, les décideurs ? Si les abeilles disparaissent, qu'ils s'engagent donc par écrit, ainsi que leur descendance, à polliniser à leur place...